

# Comprendre les mécanismes et les outils de planification pour la gestion du foncier agricole

## Objectifs de la formation

L'objectif est de permettre aux agriculteurs de connaître et comprendre les moyens d'action et les dispositifs d'intervention pour être acteur dans la gestion du foncier agricole, notamment liés aux documents de planification et à la CDPENAF (Commission D)

## Enjeux

Aujourd'hui, la surface foncière agricole diminue au profit d'infrastructures routières (autoroutes), de la pression immobilière qui résulte de la proximité d'agglomération importantes, du développement de zones d'activité et commerciales. Des exploitations agricoles disparaissent et l'accès au foncier bâti et non bâti pour les agriculteurs ou ceux qui souhaitent le devenir est de plus en plus difficile. Les collectivités territoriales, les élus, mais aussi les citoyens, dont les paysan(ne)s,...ont différents moyens d'intervenir pour la préservation, la gestion et la mise en valeur des terres agricoles et leur accès, dans des conditions acceptables notamment du point de vue économique.

## Pré-requis

Aucun. Public : Agriculteurs / Cotisant(e)s solidaires de différentes régions de France.

## Déroulé

- Introduction de la session. Tour de table des perceptions, connaissances et attentes qu'ont les stagiaires.
- Présentation de la hiérarchie des normes, du code de l'urbanisme.
- Présentation de la CDPENAF : Quelle est sa composition ? / Quel est son rôle ?

SCOT et PLU :

- Quel est le contenu de ces documents d'urbanisme ?
- Quelles sont leurs procédures d'élaboration ?
- Quel est le rôle de la CDPENAF lors de l'élaboration ou des évolutions des SCOT et PLU ?

Permis de construire et déclaration préalable :

- A quel moment un projet est soumis à permis ou déclaration ?
- Quelle est la procédure d'un permis de construire ?
- Quel est le rôle de la CDPENAF en matière de permis ou de déclaration ?

Bilan, Évaluation et Perspectives à la Formation.

Méthodes pédagogiques et moyens matériels :

Cours théorique avec questions-réponses au fil du déroulement. Témoignages et échanges.

## Dates, lieux et intervenants

**21 nov 2019**

09:30 - 17:30 (7hrs)

locaux de la Confédération paysanne 104 rue  
Robespierre  
93170 Bagnole

Delphine Gavend, juriste en droit rural et Julien Melou  
animateur Fadear formation depuis 8,5 ans.

## Financier(s)



## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))

## Infos complémentaires

Organisée par Fadear

Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 01/01/1970

## Tarifs

Adhérent 0€

Non agricole 175€

gratuit pour les agriculteurs éligibles  
VIVEA

Prise en charge intégrale des frais pour les paysans\_nes adhérent\_e\_s à la Fadear. Formation prise en charge pour les paysans\_nes non adhérent\_e\_s à la Fadear par le fonds de formation Vivea auxquels ils cotisent dans la limite de leur plafond annuel.

## Plus de renseignements

Julien Melou

jmelou@fadear.org

Fadear

104 rue Robespierre

93170 Bagnole

01 43 63 41 50

Le repas du midi est organisé par la FADEAR et son coût est compris dans le coût de la formation ainsi que le petit déjeuner.